

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

Assemblée Générale Annuelle Tenue Le 26 Octobre 2024 10h00

Réunion Virtuelle

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Ouverture de l'assemblée à 10h00.

[PF] accueille les membres et présente rapidement le déroulement de l'assemblée.

2. Présence des membres

À l'ouverture de l'assemblée, 24 membres sont présents.

Quorum, selon l'article 16 des règlements généraux, «Il est aussi possible de prévoir un nombre fixe de membres nécessaire à la tenue de toute assemblée. »

Pour l'assemblée aujourd'hui le nombre minimal est de 8 membres en règle.

3. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée

[DC] propose [PF] comme président de l'assemblée, [AP] seconde la proposition.

[SG] propose [TSM] comme secrétaire de l'assemblée, [LF] seconde la proposition.

4. Lecture de l'avis de convocation

L'avis de convocation envoyé le 14 octobre 2024 respecte l'article 14 des règlements généraux qui stipule:

« Le délai de convocation des assemblées des membres est d'au moins dix (10) jours calendrier. »

[PF] indique que l'avis de convocation a été envoyé à 173 inscrits et membres

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

Les Amis du Lac Maskinongé

Samedi 26 octobre 2024 à 10h00

En mode virtuel

Bonjour,

Au nom des membres du conseil d'administration de Les Amis du Lac Maskinongé, il me fait plaisir de vous convoquer à notre première assemblée générale annuelle.

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à l'assemblée.

Selon les règlements généraux, le conseil d'administration est composé de 7 membres. La durée de leur mandat est de deux (2) ans. Cependant chaque année, 50% des postes doivent être en élection. Le mandat se termine pour trois (3) des administrateurs.

Aux personnes intéressées à poser leur candidature, nous vous invitons à nous transmettre par courriel, vos coordonnées ainsi que vos motivations à faire partie du conseil d'administration à l'adresse suivante : info@leamisdulacmaskinonge.com

Le délai de mise en candidature est fixé au 22 octobre 2024, 23h59.

S'il y a plus de candidatures que de postes à couvrir alors il y aura élection lors de l'assemblée générale du 26 octobre 2024.

Nous vous attendons en grand nombre.

Patrick Falardeau

Vice-président

P.j. : Ordre du jour
 Procès-verbal de l'assemblée de fondation
 Résolution adoptée le 7 mai 2024

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle
Samedi le 26 octobre 2024 à 10h00

En mode virtuel

1.	Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2.	Présences des membres
3.	Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
4.	Lecture de l'avis de convocation
5.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
6.	Présentation des administrateurs
7.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation
8.	Dépôt d'une résolution adoptée le 7 mai 2024
9.	Dépôt du rapport du conseil d'administration
10.	Ratification des faits et gestes des administrateurs
11.	Adoption des états financiers de l'exercice se terminant le 31 juillet 2024
12.	Dépôt des prévisions budgétaires pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2025
13.	Nomination pour la production des états financiers
14.	Élection ou réélection de trois administrateurs
14.1	Mise en candidature
14.2	Nomination du président et du secrétaire d'élection
14.3	Vote
15.	Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
16.	Dépôt du plan d'action 2024-2025
17.	Période de questions
18.	Levée de l'assemblée

6. Présentation des administrateurs

[PF] présente aux membres présent les administrateurs.

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation

Michael Turcot propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation, Sylvie Coulombe seconde l'adoption.

8. Dépôt d'une résolution adoptée le 7 mai 2024

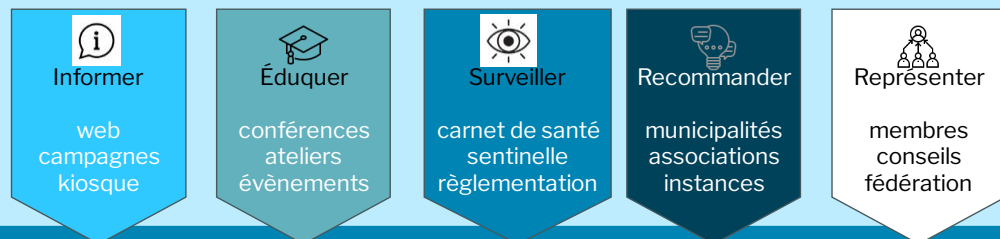
LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

[PF] présente rapidement la résolution qui définit le renouvellement des adhésions à l'association des amis du lac Maskinongé. Si originalement, les adhésions étaient à dates fixes, elles sont maintenant de 12 mois à partir de la date d'inscription.

9. Dépôt du rapport du conseil d'administration

Mot du président – [DC] remercie les participants et revient sur la mission de l'association :



L'objectif commun étant la préservation de la santé du Lac Maskinongé (Lanaudière), par l'organisation d'activités de sensibilisation auprès de la population et des décideurs, visant la mise en œuvre de mesures de protection du Lac Maskinongé.

10 rencontres du C.A. et plusieurs rencontres liées aux événements

INFORMER

- Mise en place du site internet
- Infolettre aux abonnés
- Bulletin mensuel résumant les actions de l'association
- Création d'une page FACEBOOK (60 publications)
- Envoi de quatre communiqués de presse
- Entrevues et articles

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

ÉDUQUER

Organisation de trois événements

0. Création d'une base de données des propriétaires riverains
1. Le débordement du lac Maskinongé et rôle du barrage
2. La formation sur les plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
3. Les bonnes pratiques sur le nettoyage des embarcations légères

SURVEILLER

- Lecture de la température du lac Maskinongé et de la rivière Mastigouche
- Recensement de bénévoles pour l'escouade sentinelle (11 personnes)
- Compilation de données pour le futur carnet de santé du lac

RECOMMANDER

- La mise à niveau de la station de nettoyage d'embarcation (passage à l'eau chaude + installation de caméras + barrière automatisée)
- L'ajout d'une station de nettoyage d'embarcation légère à la plage
- Que les prélèvements fournis au RSVL soient faits selon les règles établies

REPRÉSENTER

- Présence aux séances des conseils
- Participation au comité aviseur du Lac Maskinongé
- Participation au dossier « Au cœur des lacs »
- Participation au conseil d'administration de la FQDLC

10. Ratification des faits et gestes des administrateurs

Bruce Boivin propose la ratification des faits et gestes des administrateurs, Michael Turcot seconde.

Hélène-Louise Dupont Elie félicite l'association et ses membres pour le travail effectué.

11. Adoption des états financiers de l'exercice se terminant le 31 juillet 2024

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

[MAV] présente les états financiers de l'association.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

	2024
PRODUITS	
Cotisations spéciales	
Dons	1 260,00 \$
Cotisations régulières	
Individus	2 700,00 \$
Partenaires municipaux et autres	1 200,00 \$
	<u>5 160,00 \$</u>
CHARGES	
Frais de constitution	184,00 \$
Assurances	374,51 \$
Frais postaux et frais de bureau	12,26 \$
Location salle et accessoires	450,14 \$
Frais de transaction	71,50 \$
Associations / organismes	394,93 \$
Communications	428,83 \$
Site internet	441,23 \$
Maintenance site internet	129,42 \$
Évènements / activités / réunions	1 900,96 \$
	<u>4 387,78 \$</u>
SURPLUS OU (DÉFICIT)	<u>772,22 \$</u>

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2024

	2024
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	649,32 \$
Frais payés d'avance	187,26 \$
	836,58 \$
 IMMOBILISATIONS	
Corporelles	0,00 \$
	836,58 \$
 PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Avances Membres du C.A.	64,36 \$
Créditeurs	
	64,36 \$
 ACTIF NET	
Surplus	772,22 \$
	836,58 \$

Michael Turcot propose l'adoption des états financiers de l'association pour 2023-2024, Lucie Bastien seconde la proposition.

- 12. Dépôt des prévisions budgétaires pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2025**
[MAV] présente le budget prévisionnel pour 2024-2025

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

BUDGET

EXERCICE DU 1 AOÛT 2024 AU 31 JUILLET 2025

	Budget 2025
PRODUITS	
Cotisations spéciales	
Dons	1 000 \$
Cotisations régulières	
Entreprises	1 500 \$
Individus	2 500 \$
Municipalités et Associations	1 000 \$
	6 000 \$
CHARGES	
Frais immatriculation	40 \$
Assurances	600 \$
Frais postaux et frais de bureau	50 \$
Frais de déplacement et repas	150 \$
Frais de transaction	150 \$
Associations / organismes	500 \$
Services professionnels	500 \$
Communications	500 \$
Location de salles et accessoires	500 \$
Site internet	600 \$
Maintenance site internet	200 \$
Publicité	210 \$
Évènements / activités / réunions	2 000 \$
	6 000 \$
SURPLUS OU (DÉFICIT)	0 \$

13. Nomination pour la production des états financiers

[SG] propose le trésorier élu pour la production des états financiers 2024-2025, Lucie Bastien seconde la nomination.

14. Élection ou réélection de trois administrateurs

14.1. Mise en candidature

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

Le délai de mise en candidature a été fixé au 22 octobre 2024.

S'il y a plus de candidatures que de postes à couvrir, alors il y a élection.

Les candidats suivants ont déposé leur candidature pour un terme de 2 ans :

- Alice Charbonneau,
- Serge Gouin,
- Linda Lafrenière,
- Alain Parisé.

Chaque candidat s'est présenté aux participants de l'assemblée en 90 sec (max).

14.2. Nomination du président et du secrétaire d'élection

[MAV] propose [DC] comme président de l'élection, [AP] seconde cette proposition.

[SG] propose Sylvie Coulombe comme secrétaire de l'élection, [LF] seconde cette proposition.

14.3. Vote

[TSM] a envoyé aux membres présents un courriel avec un lien afin de pouvoir voter.

Résultat des votes :

Résultat	Votes	%
Alice Charbonneau	12	16.90%
Linda Lafrenière	19	26.76%
Serge Gouin	19	26.76%
Alain Parisé	21	29.58%

15. Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Sylvie Coulombe annonce les trois candidats élus :

- Linda Lafrenière
- Serge Gouin
- Alain Parisé

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

[DC] félicite les nouveaux élus et remercie Mme Alice Charbonneau et l'invite à faire partie d'un des comités qui seront formés prochainement.

16. Dépôt du plan d'action 2024-2025

[DC] présente le plan d'action 2024-2025

Les principaux dossiers identifiés pour 2024-2025 :

- → La densification de la région et le projet d'hébergement touristique majeur au bord du lac Maskinongé
- → La révision par le gouvernement québécois de la cartographie des zones inondables
- → La surveillance des initiatives visant à atténuer les débordements du lac durant les crues printanières
- → L'entretien et la mise à jour du carnet de santé du lac Maskinongé
- → La collaboration avec des experts et l'aide à la prise de mesures
- → La mise à jour de la caractérisation du lac concernant les plantes aquatiques exotiques envahissantes
- → La mise en place de l'escouade sentinelle
- → L'amélioration des infrastructures pour le nettoyage des embarcations légères ailleurs qu'au débarcadère
- → Le partage d'informations et l'éducation des usagers
- → La représentation des membres lors des conseils municipaux
- → La représentation de l'organisme auprès de la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau

17. Période de questions

Michael Turcot demande si les campings ont été contactés, car beaucoup de bateaux de passage y passent. Certains seraient sûrement intéressés par des projets de station de lavage, notamment le camping de M. Mallette (camping La Baie) et le domaine Bruno.

[DC] remercie M. Turcot de sa question, et explique que LADLM ne savait pas qu'ils avaient des débarcadères et qu'ils seront contactés.

Michael Turcot mentionne une rencontre de la municipalité de Mandeville et de la paroisse de Mandeville avec le PRAFI (Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations) la semaine précédente, notamment concernant un éboulis au niveau de la rivière Maskinongé qui agit comme un goulot d'étranglement pour l'écoulement de l'eau, et demande si LADLM y a assisté.

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

[DC] explique que LADLM n'était pas au courant de cette rencontre, et que l'association n'y a donc pas participé. Cependant, LADLM va aller chercher l'information de cette rencontre afin de la partager à ses membres.

Michael Turcot indique qu'il a participé à l'association « au cœur des lacs », et demande s'il y a eu des retours concernant le lac Maskinongé.

[DC] indique qu'aucune espèce envahissante a été trouvée pour le moment.

Michael Turcot indique que l'embarcation utilisée par les villes de SGDB, Ville Saint-Gabriel, Saint-Didace et Mandeville dans le cadre du Comité de Gestion du Lac Maskinongé pourrait vraisemblablement être mise à disposition de LADLM pour ses activités de surveillance.

Michael Turcot indique que Mandeville a développé une réglementation pour les résidences de location à court terme incluant la gestion de la qualité de l'eau de nos lacs et rivières. Cette réglementation peut être partagée avec LADLM sur demande à la municipalité.

Lucie Bastien demande si la possibilité de subventions gouvernementales a été regardé.

[DC] répond que certains fonds existent, dont le Fond Bleu, qui s'adresse principalement aux municipalités, mais également aux organismes de bassins versants, et donc, par ricochet, à quelques associations. LADLM suit, avec la FQDLC, la possibilité d'avoir des subventions gouvernementales.

Monik Gagnon indique avoir assisté à une soirée Desjardins, sur l'aide apportée aux organismes de la région, avec des subventions jusqu'à 20000 CAD pour des projets (le fond C).

[PF] confirme que l'association se veut complémentaire des municipalités, et que tout fonds disponible serait utilisé pour nos activités.

Michael Turcot commente que les qualifications d'Alice Charbonneau seraient utiles à un comité sur les résidences locatives.

Alice Charbonneau remercie les bons commentaires et confirme vouloir s'impliquer dans l'association.

Bruce Boivin commente que même si la municipalité (Ville Saint-Gabriel) est à l'affût de toute possibilité de projet allant dans le sens de la protection du lac et des riverains, certains projets, comme les bassins de rétention, se heurtent souvent à des

LES AMIS DU LAC MASKINONGÉ

Procès-verbal

technicalités, comme le fait que les terrains qui seraient utilisables sont souvent privés, et que la gestion attenante est souvent longue et difficile.

[AP] remercie les membres de leurs votes.

18. Levée de l'assemblée

[PF] remercie les membres pour leur présence, mais également notre président, [DC] et tous les membres du CA pour leur implication.

Il remercie également toutes les personnes qui nous soutiennent, notamment en participant à nos activités et en nous contactant pour partager ce qui est important pour eux.

Michael Turcot propose la levée de l'assemblée, [LF] seconde la proposition.

Levée de l'assemblée à 11h22